



le président
Phardier **4D**

10 92 71
15 02 01

Société Anonyme au capital de 31.175.800 Francs
Siège social : 60, rue d'Alsace - 92110 CLICHY
RCS Nanterre B 318 918 851

+

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RÉUNI LE 25 AVRIL 2001**

L'AN DEUX MILLE UN,
ET LE 25 AVRIL,
A DIX SEPT HEURES,

Les Administrateurs de la société 4D se sont réunis au Siège
convocation du Président.



ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Laurent RIBARDIERE, Président du Conseil d'Administration,
- Monsieur Philippe SOUVETON, Administrateur,
- Monsieur Renaud VATINET, Administrateur,
- Monsieur Francis PLEGAT, Administrateur,
- Monsieur Brendan COVENEY, Administrateur, assistait par conférence téléphonique,
- Monsieur Jean-François RACHET, Administrateur, absent était représenté par Monsieur Laurent RIBARDIERE.

COMITÉ D'ENTREPRISE :

- Monsieur Jacques BAES, régulièrement convoqué, était présent.
- Monsieur Christophe DUFLOT, régulièrement convoqué, était absent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

- Monsieur Gérard Porier, représentant le cabinet MAZARD & GUERARD, Commissaire aux Comptes,
- Maître Emmanuel MOULIN, Avocat à la Cour,
- Mademoiselle Marie-Line FOEGLE, assistante du Président, désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

PA *A*

Le Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil sont présents ou représentés et que celui-ci peut, en conséquence, valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le Président indique au Conseil que celui-ci a été convoqué en vue de délibérer, notamment sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
2. Préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
3. Mise au point des textes des résolutions et des documents légaux et réglementaires qui seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
4. Fixation de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,
5. Présentation des comptes consolidés du groupe 4D pour l'exercice clos le 31 décembre 2000,
6. Présentation des réalisations du 1er trimestre 2001 pour les sociétés du groupe 4D,
7. Présentation du projet d'absorption de la société ALL 4 par 4D S.A.,
- 8 Questions diverses.

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2000

Monsieur Philippe SOUVETON remet au Conseil, le compte de résultat, le bilan et les annexes aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et donne toutes précisions sur le développement des affaires sociales et les résultats dudit exercice.

Il remet également au Conseil le projet de Rapport de Gestion du Conseil d'Administration qui doit être présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2000.

Le Président déclare la discussion ouverte.

73

Monsieur Philippe SOUVETON donne certaines précisions sur les comptes de l'exercice 2000.

Après avoir délibéré, le Conseil arrête à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 tels qu'ils viennent de lui être présentés en vue de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

2. PRÉPARATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le projet de Rapport soumis au Conseil est examiné par les Administrateurs.

Puis le Conseil donne mission au Président d'en donner lecture à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3. MISE AU POINT DU TEXTE DES RÉOLUTIONS ET DES DOCUMENTS LEGAUX ET REGLEMENTAIRES QUI SERONT SOUMIS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le projet de résolutions est soumis et examiné par les Administrateurs.

Puis, le texte des résolutions est adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

4. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil d'Administration décide d'arrêter l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à savoir :

1) Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et présentation par le Conseil des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000,

2) Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966,

70 02 74
15 02 01

- 3) Approbation desdits comptes et conventions,
- 4) Fixation des jetons de présence,
- 5) Affectation des résultats,
- 6) Quitus aux Administrateurs,
- 7) Présentation des comptes consolidés pour l'année 2000,
- 8) Questions diverses.

Le Conseil d'Administration fixe ensuite la date de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au :

VENDREDI QUINZE JUIN 2001 à NEUF HEURES, au Siège Social.

Il donne tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires ou utiles pour la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en se conformant à la Loi et aux Statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

5. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE 4D POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2000

Monsieur Philippe SOUVETON procède à une présentation des comptes consolidés (non audités) du Groupe.

Monsieur Philippe SOUVETON indique une progression de 17% du chiffre d'affaires. Il souligne aussi un accroissement des dépenses, notamment les achats et charges externes (correspondant aux dépenses de sous-traitance en recherche et développement ainsi qu'en Marketing) ; et les salaires et traitements (correspondant aux augmentations et à l'embauche de nouveaux employés).

6. PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2001 POUR LES SOCIÉTÉS DU GROUPE 4D

Monsieur Philippe SOUVETON présente les réalisations du 1^{er} trimestre pour les filiales. Il précise que les réalisés sont en deçà du budgété, cependant les filiales restent largement bénéficiaires mis à part le Japon qui n'est cependant pas dans une situation difficile.

7. PRESENTATION DU PROJET D'ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ALL4 PAR 4D S.A.

Monsieur Philippe SOUVETON présente le projet d'absorption de la société ALL4 par 4D SA.

Cette société que 4D SA a acquise en septembre 2000, n'a depuis cette date aucune activité, Monsieur Alban LIGER, son unique salarié ayant rejoint l'équipe de développement de 4D SA. Néanmoins, elle conserve la propriété intellectuelle et les droits attachés au logiciel YAPEE qui avait motivé son achat.

Pour que l'ensemble de ces droits soient transférés à 4D SA, la solution retenue a été celle d'une fusion absorption de ALL 4 par 4D SA, la valeur net de l'apport étant de 1 MF (un million de francs), correspondant au prix payé pour l'acquisition de ALL 4 par 4D SA.

Les Administrateurs approuvent le projet et demandent au Président de mettre en œuvre les diligences nécessaires pour mener à bien sa réalisation.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Renaud VATINET s'informe de l'avancement du projet d'informatisation de la gestion commerciale.

Monsieur Laurent RIBARDIERE indique que le serveur est en place avec les données récupérées des 5 années précédentes, et que la société est entrée en phase de test.

Monsieur Renaud VATINET demande si le coût du projet est bien conforme au budget.

Monsieur Laurent RIBARDIERE répond que les budgets prévus ont été pour l'instant respectés.

Monsieur Renaud VATINET demande ensuite comment la société se prépare au passage à l'Euro.

Monsieur Philippe SOUVETON répond que les banques ouvriront les comptes de la société en Euros en septembre. Monsieur Francis PLEGAT ajoute que les prix de la société sont d'ores et déjà alignés sur l'Euro.



Le Président rappelle au Conseil le projet d'entrée en Bourse de la société et soumet aux administrateurs une proposition d'aménagement de l'équipe de direction de la société.

Considérant l'importance qu'il convient d'accorder à la gestion financière de la société, au contrôle de l'activité des filiales et à l'élaboration de comptes trimestriels pour le Groupe, il propose de confier à M. Philippe SOUVETON la mission de Directeur Administratif et Financier du Groupe ayant pour mission d'assurer les fonctions d'administration générale de la société y compris le secrétariat général, ainsi que les fonctions comptables et financières, de contrôle de gestion et d'audit interne au niveau du Groupe.

Le Président rappelle aux administrateurs que :

- Monsieur Philippe SOUVETON a été engagé en qualité de salarié de la société aux fonctions de Directeur de la Stratégie le 1 juillet 1997, par contrat de travail à durée déterminée devenue à son terme un contrat de travail à durée indéterminée ;
- le contrat de travail de M. SOUVETON a été suspendu lors de l'accession par ce dernier aux fonctions de Directeur Général le 23 décembre 1997.

Le Président propose en conséquence qu'il soit mis fin au mandat de directeur général assumé par M. SOUVETON et que le contrat de travail de ce dernier, suspendu à ce jour, reprenne effet avec reprise de l'ancienneté de M. SOUVETON depuis l'origine et affectation de M. SOUVETON aux fonctions salariées de « Directeur Administratif et Financier Groupe ».

Le Conseil,
après en avoir délibéré,

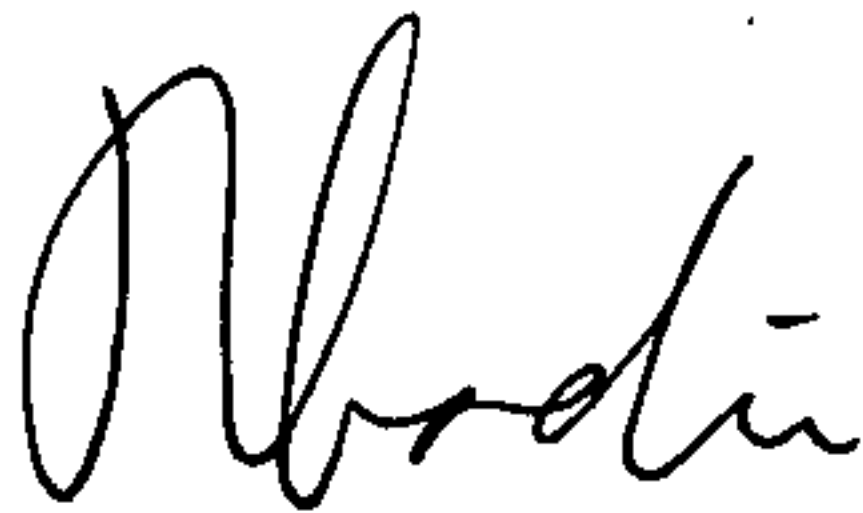
- remercie et félicite M. SOUVETON pour l'ensemble de son travail en qualité de Directeur Général de la Société, lui donne quitus sans réserve à ce titre, et
- décide de mettre fin à compter de ce jour à son mandat de Directeur Général et de re-donner effet à son contrat de travail en date du 1 juillet 1997 à ce jour suspendu, et
- en conséquence, décide que M. SOUVETON exercera à compter de ce jour les fonctions salariées de Directeur Administratif et Financier Groupe, en application de son contrat de travail du 1 juillet 1997, avec reprise de son ancienneté et de ses avantages acquis depuis cette date du 01 juillet 1997 et aux mêmes conditions de statut, moyennant un salaire brut annuel (hors prime, intéressement et participation) de Six Cent Quatre Vingt Treize Mille (693.000) francs,
- confirme Laurent RIBARDIERE dans sa fonction de Président Directeur Général.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

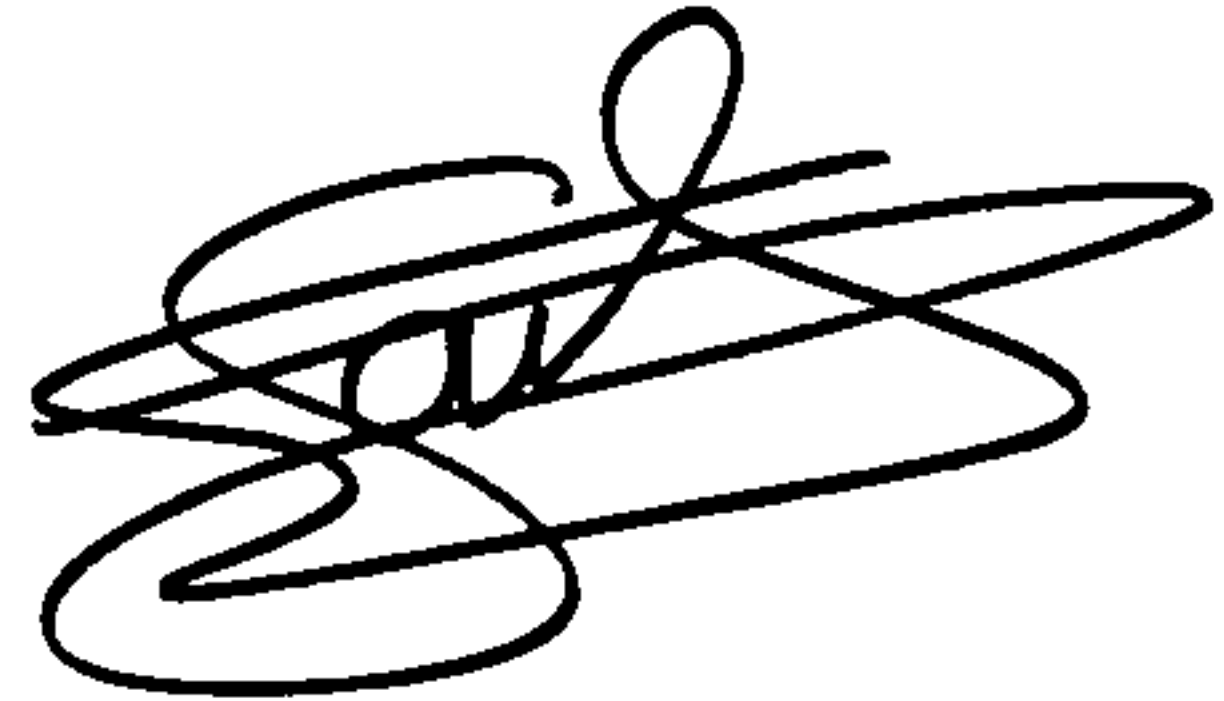
Puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur Laurent RIBARDIERE déclare la séance levée.

15 02 01

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.



Le Président



Un Administrateur

